



## Ces niches fiscales en sursis, les salaires des “petits maires” augmentés... Le flash éco du jour



Le coup de gueule du jour est poussé contre l'amoncellement de niches fiscales. Excédé par la confusion régnant autour de ces dispositifs fiscaux, le député Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances à l'Assemblée, projette de restreindre, voire de supprimer plusieurs dizaines de ces niches fiscales. Parmi celles-ci, un grand nombre concerne les ménages, ce qui ne devrait pas manquer de susciter la controverse. Exonération des plus-values immobilières, droits de mutation... découvrez sur notre site la liste des niches fiscales en ligne de mire.

Le chiffre du jour : 20.000 euros. C'est la rémunération annuelle maximum que pourraient désormais percevoir les 25.565 maires de communes de moins de 1.000 habitants. Confronté à la désaffection des élus locaux, le gouvernement tente de reconquérir les édiles en se penchant notamment sur leur salaire. L'un de ses projets est d'aligner le barème de rémunération des élus - maires et adjoints - de communes de 500 et 1.000 habitants à ceux des villes de moins de 3.500 habitants. Ces “petits” maires pourraient ainsi toucher jusqu'à 20.069,28 euros brut annuels (1.672 euros/mois environ), contre 7.934,40 euros ou 14.469,52 euros brut annuels auparavant. Les détails de ces mesures sont à retrouver sur Capital.fr.

L'info pratique Capital est à destination des cadres supérieurs et de certaines professions libérales. Dans le cadre de la création d'un régime universel, si vous gagnez plus de 120.000 euros brut par mois, vous n'aurez plus la possibilité de cotiser pour votre retraite. Votre alternative ? Vous tournez vers l'épargne retraite et pourquoi pas les nouveaux produits qui doivent être commercialisés à partir du 1er octobre. Interrogée par Capital.fr, **Maud Vannier-Moreau**, la directrice générale du cabinet Galea, explique comment ces nouveaux placements pourraient vous permettre de conserver le même niveau de pension, à condition de réaliser quelques aménagements fiscaux.

On termine avec le ras-le-bol des conducteurs de deux roues à Paris. Entre le 1er janvier et le 31 août 2019, les verbalisations des scooters et des motos ont augmenté de 170 % par rapport à l'année précédente, sur la même période. Des procès-verbaux dressés en raison de stationnement gênant dans les artères de la capitale. Certains y voient des amendes méritées, évoquant notamment un trop grand nombre de propriétaires de deux-roues faisant preuve d'incivilité. Mais du côté des motards, on dénonce une attitude contre-productive. Selon eux, Paris ne dispose pas d'assez de places de stationnement pour les deux-roues. Ce qui forcerait un grand nombre de personnes à ne pas respecter la loi.

> Réécoutez et abonnez-vous à ce podcast sur vos plateformes favorites (Spotify, Deezer, Apple

Podcasts, Google Podcasts, Soundcloud...) ainsi que sur les enceintes connectées Google Home, Amazon Echo et Apple HomePod.

> La saga des marques, 21 millions (sur les cryptomonnaies)... retrouvez tous les podcasts de Capital et de Prisma dans notre espace dédié.